

Peintre – Applicateur de revêtements

Ce professionnel habille, protège et décore sols, plafonds, murs et façades. Il doit savoir :

- organiser son poste de travail à partir de documents relatifs à l'ouvrage et préparer les outillages et matériels nécessaires à sa réalisation.
- mettre en place les équipements de protection et de sécurité, monter les échafaudages si besoin.
- utiliser divers matériaux : peintures, enduits, colles, papiers peints, revêtements à peindre, revêtements de sol (dalles, lés textiles ou plastiques).
- effectuer des travaux complémentaires : vitrerie, pose de moquettes.
- tenir compte des désirs de sa clientèle et la conseiller.

Après avoir préparé le support, il peut soit appliquer une peinture ou un produit décoratif, soit poser du papier peint ou un revêtement mural. Il pose également des revêtements de sol. Il peut réaliser des revêtements intérieurs ou extérieurs (façades, terrasses).

Ses connaissances en maçonnerie lui permettent de préparer les supports nécessaires à ces travaux. Ses connaissances artistiques et les nouvelles utilisations des revêtements lui offrent une liberté d'expression de plus en plus grande et élargissent ses possibilités de création.

↪ Débouchés

Cet ouvrier travaille dans les entreprises dont les activités sont liées à la finition du bâtiment et concernent l'application de peinture ou de produits, la pose de revêtements muraux et de sols et les travaux de façades. Ces entreprises, majoritairement, ont moins de dix salariés. Elles interviennent dans la construction neuve, la rénovation, la réhabilitation de bâtiments anciens.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↪ Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

↪ Enseignements professionnels

Les enseignements professionnels portent sur l'entreprise et ses partenaires ; sur la connaissance des matériaux et produits utilisés ; sur le fonctionnement des matériels et outillages employés :

- Les intervenants de l'acte de construire et de rénover* : les différents intervenants sur un chantier du bâtiment et leurs fonctions, les types d'entreprises, leurs formes juridiques, leurs organisations et fonctions, les organisations professionnelles (conventions collectives, syndicats...), les garanties et responsabilités de l'entreprise, les différents types de marchés
- Communication technique* : technique graphique (conventions de représentation, normes), arts appliqués à la profession : les harmonies, les contrastes, les mélanges, l'environnement, la symbolique, la couleur
- Les supports neufs ou anciens* : bétons, enduits, bois et matériaux dérivés, matières plastiques, anciens revêtements...et leurs caractéristiques physico-chimiques ; Les influences (thermique, hydrique) de l'environnement sur les bâtiments ; l'histoire des techniques
- matériaux, produits et systèmes* : étude des liants hydrauliques, des plâtres et dérivés, des bois et dérivés, des métaux, des peintures, vernis et enduits, des colles et adhésifs, des produits de calfeutrement, des revêtements de murs et de sols. Pour tous ces matériaux, les savoirs portent sur leurs caractéristiques, les compatibilités, les performances, les techniques et contraintes de pose en fonction de la matière du support et de son état de surface

- *matériels et outillages* : fonction et mode d'utilisation des échafaudages, caractéristiques et fonctionnement des outils portatifs (entretien et contrôle)
- *santé et sécurité au travail* : les personnes et organismes chargés de la prévention dans l'entreprise, la réglementation en matière de sécurité du travail, la prévention des risques accidents (protection du chantier et des usagers de la route et riverains) et des risques d'atteinte à la santé, les moyens d'y remédier par l'étude des équipements collectifs ou individuels de protection et par la connaissance des produits toxiques ou dangereux et le respect des consignes d'utilisation des machines et des outils, protection de son poste de travail, remise en état des lieux

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Réalisation d'ouvrages annexes, coeff. 4

Enseignement général :

- Français, histoire-géographie éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 38 candidats inscrits, 38 présentés, 28 admis (soit 73.68% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 35 candidats inscrits, 34 présentés, 23 admis (soit 67.65 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 38 candidats inscrits, 37 présentés, 32 admis (soit 86.49% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 39 candidats inscrits, 38 présents, 28 admis (soit 73,68% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Mention complémentaire (MC) Plaquiste
- CAP Carreleur Mosaïste, en 1 an
- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A études et économies
- Brevet professionnel (BP) Peinture revêtements

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

- 11 Castelnaudary**
Lycée Germaine Tillion
- 11 Lézignan**
CFA du bâtiment **A**
- 30 Méjannes Les Alès**
CFA du bâtiment et travaux publics **A**
- 30 Nîmes**
CFA des compagnons du devoir **A**
Lycée Frédéric Mistral
- 34 Bédarieux**
Lycée professionnel Fernand Léger
- 34 Montpellier**
CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**
EREA Jean Jacques Rousseau
- 48 Mende**
CFA interprofessionnel Henry Giral **A**
- 66 Perpignan**
CFA du BTP Marcel Mercader **A**
- 66 Villeneuve des Monts**
Lycée professionnel A Sauvy

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.